

L'APPEL DE BOBIGNY

Nous, Ordre des Avocats, Chambre des Huissiers, Chambre des Notaires, Chambre des Commissaires-Priseurs, Administrateurs Judiciaires, Mandataires Judiciaires, Greffe du Tribunal de Commerce, Tribunal de Commerce, de la Seine-Saint-Denis, réunis ce jour sur cette passerelle Marie-Claire, devant le Tribunal de grande instance de Bobigny, exigeons le retrait immédiat du projet de loi présenté par Monsieur MACRON.

Parce que la Justice et le Droit ne sont pas des marchandises, nous refusons que le Ministre de l'Economie se substitue à celui de la Justice.

Le projet de loi ainsi élaboré sacrifie le service public de la justice à la française, au profit des lobbys financiers.

Nous exigeons que l'intérêt du justiciable soit réellement pris en compte et pas seulement au travers d'incantations quasi publicitaires autour de supposés gains de pouvoir d'achat.

La disparition programmée des professionnels de proximité, entrainera **mécaniquement**, une augmentation significative des coûts pour les justiciables.

Il faut que les spécificités des territoires comme celui de la Seine Saint Denis soient prises en compte.

L'ancrage dans notre département et la prise en compte des difficultés, font que les Professionnels du droit et les Institutions de Seine-Saint-Denis participent **tous** au service public de la justice et sont souvent les seuls interlocuteurs de populations en grande difficulté.

Nous tenons donc tout particulièrement à l'existence d'une offre de droit, **de proximité et de qualité**.

Prétextant l'existence d'un désert juridique dans notre département, Monsieur MACRON, en réalité, l'organise.

Nous refusons une telle dérive qui est totalement inacceptable dans un département qui connaît déjà un désert médical et un désert éducationnel.

Nous appelons d'ores et déjà à la journée d'action nationale du 10 décembre prochain mais souhaitons dès à présent multiplier les initiatives pour faire connaître les motifs de notre opposition.

Nous appelons à un sursaut républicain et citoyen pour la sauvegarde du Service Public de la Justice et à une mobilisation nationale et unitaire de tous, professions réglementées, institutions, magistrats, tribunaux, greffiers, salariés, usagers et plus largement, opposants à la marchandisation du Droit, pour exiger tous ensemble le retrait immédiat de ce projet.